



PATRICIA MONTROUSSIER, **EXPERTISE IMMOBILIÈRE ET TRANSACTION EXCLUSIVE**

« Très chers lecteurs,

En ce début d'année 26, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux de santé, de sérénité et de réussite dans tous vos projets professionnels, personnels et notamment immobilier. C'est également, pour moi, l'occasion de vous rappeler les deux activités que j'exerce : l'expertise immobilière et la transaction immobilière, deux métiers complémentaires au service de décisions éclairées et sécurisées. »

L'EXPERTISE IMMOBILIÈRE : UNE VALEUR JUSTE, FIABLE ET DÉFENDABLE

Depuis janvier 2024, Patricia Montroussier exerce en qualité d'experte immobilière par le biais du SNPI (Syndicat National des Professions Immobilières) et signataire de la charte de l'expertise. Elle réalise des expertises immobilières sur toute la région Auvergne-Rhône-Alpes, reconnues sur les plans juridique, fiscal et bancaire. Ces missions s'inscrivent notamment dans le cadre de successions, de partages, de divorces, d'arbitrages patrimoniaux, de contentieux ou de projets immobiliers nécessitant une valeur fiable, argumentée et opposable. L'expertise immobilière est formalisée par un rapport écrit réalisée dans le strict respect de la confidentialité.

TRANSACTION IMMOBILIÈRE : L'EXCLUSIVITÉ AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ

Parallèlement à son activité d'experte, Patricia poursuit son métier de conseillère immobilier en transaction exclusivement sous mandat exclusif. Ce choix assumé est un véritable gage de qualité : il permet de rendre chaque bien rare, singulier et parfaitement positionné sur le marché. Investie dans chaque vente comme s'il s'agissait de son propre bien, elle propose une estimation juste, une mise en valeur soignée, un suivi personnalisé et un accompagnement rigoureux jusqu'à la signature définitive. L'objectif : une vente efficace, maîtrisée et sereine.

EXPERTISE IMMOBILIÈRE ET ESTIMATION : CONNAISSEZ-VOUS LA DIFFÉRENCE ?

L'estimation immobilière est un simple avis de valeur, elle est indicative, gratuite, généralement réalisé dans le cadre d'un projet de vente. Elle n'a pas de valeur juridique. L'expertise immobilière, quant à elle, est une prestation payante, donnant lieu à un rapport détaillé et normé. Elle possède une valeur juridique, fiscale et bancaire et peut être utilisée auprès des notaires, des tribunaux, des administrations ou des établissements financiers. Elle constitue une véritable garantie pour le client, fondée sur une analyse approfondie et impartiale du bien.

« Se questionner régulièrement, analyser ses méthodes de travail et chercher à s'améliorer en continu sont, selon moi, des exigences essentielles pour garantir à mes donneurs d'ordre une qualité de service irréprochable. » conclut la professionnelle.

INFOS PRATIQUES

Transaction immobilière



EIRL MONTROUSSIER - 3G IMMO - Le Gage et la Garantie d'un service Gagnant
06 70 04 57 67
patricia.montroussier@3gimmobilier.com



Expertise immobilière



EIRL MONTROUSSIER - SNPI - Membres du collège des experts Immobiliers - Signataire de la charte de l'expertise
06 70 04 57 67
patricia.montroussier@expertises-auvergnerhonesalpes.fr

